

---

Numéro de l'intervention: 102-2012  
Type d'intervention: **Motion**

Déposée le: 16.05.2012

Déposée par: Schmid (Achseten, UDC) (porte-parole)  
Rösti (Kandersteg, UDC)  
Berger (Aeschi, UDC)

Cosignataires: 0

Urgente: Oui 07.06.2012

Date de la réponse: 15.08.2012  
Numéro de l'ACE 1168/2012  
Direction: SAP

---



## La santé dans les régions rurales - rôle économique des hôpitaux

Les discussions concernant les soins hospitaliers dans les régions rurales montrent clairement que les idées sont loin d'être précises sur la meilleure manière d'assurer à long terme et de manière durable l'implémentation des grands changements intervenus dans le domaine de la santé, et pas seulement dans celui des soins hospitaliers dans les régions rurales du canton. Le projet pilote annoncé dans le Haut-Simmental-Pays de Gessenay par le directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale constitue certainement une piste, mais il faut que cette occasion soit mise à profit pour apporter une réponse pertinente aux questions fondamentales qui se posent. L'expérience d'autres cantons (notamment le canton des Grisons) doit également être prise en compte. De plus, le Conseil-exécutif se doit de considérer les soins hospitaliers dans leur contexte d'ensemble, qui va au-delà de la simple optique hospitalière, pour y inclure les aspects économiques.

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier l'importance dans l'économie cantonale des hôpitaux des régions périphériques à l'exemple du Haut-Simmental-Pays de Gessenay. En particulier, il faut mettre en évidence les conséquences de la fermeture des hôpitaux pour d'autres domaines et établir s'il pourrait en résulter de nouvelles charges financières pour le canton.

Cette approche globale doit permettre au Conseil-exécutif de fournir au besoin à ces hôpitaux une aide financière prélevée sur des moyens autres que ceux du budget des soins hospitaliers. Le Conseil-exécutif peut ainsi exercer sa responsabilité politique à tous les égards. On doit pouvoir attendre du gouvernement qu'il considère la politique hospitalière dans un contexte global en prenant en considération également les questions économiques. Il se pourrait en effet qu'il soit plus avantageux pour le canton de financer avec des moyens complémentaires un hôpital qui fonctionne plutôt que de compenser après coup les conséquences économiques et sociales la fermeture.